

ANNEXE 1 -

Données essentielles des conventions de subvention

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriode Versement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentage Subvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-11-16	Les mille lieux du Berry	83 046 401 200 012	Avenant n°13 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des sites : le pôle du cheval et de l'âne, le pôle des étoiles, la halle de GROSSOUVRE espace métal, base de loisirs de Goule, base nature-aventure de SIDIAILLES. Subvention d'investissement pour les "travaux de mise aux normes de l'espace de vente à emporter de la base nature-aventure de SIDIAILLES".	40 000,00 €	Aide en numéraire	Unique	2023-12-07		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-05-24	Comité départemental handisport Cher	75 135 450 700 012	Convention relative à l'octroi d'une subvention d'investissement pour l'acquisition de matériels spécifiques afin de développer le handisport dans le département.	64 500,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 60 % à compter de la notification Solde : 40 % au vu des justificatifs demandés	2023-12-04_2024-02-29		Non	1

(1) Date de la convention de subvention au format AAAA-MM-JJ (Exemple : 2016-02-24)

(2) Raison sociale du bénéficiaire

(3) Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) - Taille : 14

(4) Objet de la subvention - Taille maximum : 256 caractères

(5) Montant total de la subvention en décimal - Le séparateur des décimales est la virgule.

(6) Nature de la subvention - Liste (plusieurs choix possibles, séparés par des virgules) : aide en numéraire, aide en

(7) Valeurs possibles : unique, échelonné, autre (décrire les conditions de versement) - Taille maximum : 256

(8) Si la date exacte d'un versement n'est pas encore connue, indiquer une période vraisemblable de versement. Si

(9) Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises : Donnée optionnelle si le dispositif est

(10) Si le dispositif a fait l'objet d'une notification conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 1407/2013 de

européenne aux aides de minimis - Mention : oui ou non

(11) Dans les cas où la subvention est accordée à plusieurs attributaires au titre d'un même projet, la répartition de la

Décimal - Le séparateur des décimales est la virgule. Exemples : 1 si la subvention n'a qu'un seul bénéficiaire ; 0,35